



ÉLECTIONS FÉDÉRALES

MANDATURE 2024-2028

Élection aux Collèges B (Arbitres) Et C (Éducateurs sportifs)

CANDIDATURE

Les candidatures, accompagnées d'une copie d'une pièce d'identité (CNI ou passeport) doivent être adressées par lettre recommandée avec accusé de réception ou déposées contre récépissé au siège de la Fédération (du lundi au vendredi de 9h00 à 17h00) FFTir – à l'attention de la Commission de Surveillance des Opérations Électorales, 38 rue Brunel 75017 PARIS, au plus tard le **lundi 4 novembre 2024 minuit**, cachet de la poste faisant foi.

Extrait des Statuts, Article 17 ; Nul ne peut être candidat à plus d'un collège.

Je soussigné(e) : Monsieur Madame

NOM : Prénom :

Profession :

Date de naissance : à

Demeurant :

Code postal : VILLE :

Adresse mail : @.....

Tél. mobile : Tél. fixe :

Numéro de licence : Ligue :

Déclare être candidat(e) au poste réservé des Arbitres ou Éducateurs Sportifs (2 postes pour chaque collèges) en qualité de :

ARBITRE (2 postes : 1 homme et 1 femme) : Est considéré comme éligible en tant qu'Arbitre, toute personne titulaire d'un diplôme de niveau national ou international.

ÉDUCATEUR SPORTIF (2 postes : 1 homme et 1 femme) : Est considéré comme éligible en tant qu'Éducateur sportif, toute personne détentrice au minimum d'un diplôme professionnel ou d'un brevet fédéral entraîneur 1^{er} degré.

Fait pour servir ce que de droit,

Fait à.....

Le..... 2024

Signature



ÉLECTIONS FÉDÉRALES

MANDATURE 2024-2028

PROFESSION DE FOI